

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le lundi 28 septembre à 18h30, le Comité syndical régulièrement convoqué le 22 septembre 2026 s'est réuni à Saint-Gervais-Les-Bains en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Arnaud	MORAND	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Marc	HORELLOU	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Alexis	HOTTEGINDRE	1 ^{ère} Vice-Présidente	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	J-Claude	TOURNIER	Délégué Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	André	PASTERIS	2 ^{ème} Vice-Président	PASSY
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Titulaire	PASSY

Membre suppléant présent :

Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Suppléant	PASSY
----------	---------	--------	-------------------	-------

Assistaient à la séance :

Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Harold	PREVOST	Technicien du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C
Madame	Stéphanie	NEREY	Société VEOLIA
Monsieur	Loïc	DUPONT	Société VEOLIA

*Nombre de membres :**En exercice : 7**Quorum : 4**Présents : 7**Pouvoir : 0**Votes : 7*

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur André PASTERIS ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 : aucune remarque n'est faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mis en ligne le

Transmis en sous-préfecture le

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

CONSEIL SYNDICAL du 28 septembre 2026**N° 2026-16****Objet : Emprunt – Choix de la banque :**

Monsieur Le Président expose :

Lors du vote du budget 2026 le 30 avril dernier 500 000 € d'emprunt avait été inscrit en recettes d'investissement afin d'équilibrer le budget et ainsi faire face aux travaux de renouvellement à la station d'épuration.

Ainsi, plusieurs banques ont été sollicitées pour la contraction de cet emprunt.

Le Conseil syndical après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres de financement et des conditions générales,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- DE RETENIR l'offre de financement du Crédit Mutuel :
 - o Objet : Financer les investissements 2026
 - o Montant du contrat de prêt : 500 000 €
 - o Durée du contrat de prêt : 20 ans
 - o Taux fixe sur 20 ans : 3.90 %
 - o Base de calcul des intérêts : 365 jours / 365 jours
 - o Amortissement constant : 6 250 € (intérêts à 3.90 % en sus)
 - o Disponibilité des fonds : Dès signature du contrat
 - o Frais de dossier : 750 €
 - o Remboursement anticipé : Autorisé sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président à signer le contrat de prêt et tout autre document se rapportant à cet emprunt,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le secrétaire de séance,
2^{ème} Vice-président,

André PASTERIS



Le Président,

Arnaud MORAND